

SÉNAT DE BELGIQUE.

RÉUNION DU 20 AVRIL 1923

Rapport de la Commission de la Défense Nationale,
chargée d'examiner le Projet de Loi portant
à cinq ans la durée des contrats à passer avec
les écoles civiles d'aviation.

(Voir les n^{os} 87, 224 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 22 mars 1923.)

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président ; CALONNE,
DAMAS, LIBIOULLE et le général GILLAIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

En 1921 et 1922, la Société « Entreprises générales d'Aéronautique de Gosselies », l'unique école civile d'aviateurs qui existait en Belgique, fut chargée de former jusqu'au brevet de tourisme, un certain nombre de pilotes militaires, en vertu de contrats successifs passés avec le Ministère de la Défense nationale pour ces deux années. Comme le constate le Ministre dans l'Exposé des motifs, les résultats furent très satisfaisants.

En 1923, le Ministre de la Défense nationale compte subsidier dans le même but une nouvelle école d'aviation civile qui aura son siège à Anvers.

Ces deux écoles seront chargées de la formation au premier degré de tous les élèves pilotes militaires.

Cette méthode présente non seulement de sérieux avantages d'économie, mais elle est un puissant moyen de vulgarisation aéronautique que le Gouvernement ne pourrait trop encourager dans l'intérêt national en aidant d'une manière analogue toute autre initiative qui voudrait installer des écoles d'aviation dans d'autres régions du pays.

Le présent projet de loi, qui porte à cinq ans la durée des nouveaux contrats, consolidera la situation financière des écoles civiles d'aviation et leur permettra ainsi de réaliser de nouveaux progrès.

D'autre part, l'article 2 du projet de loi maintient l'esprit de l'article 19 de la loi du 15 mai 1846 en assurant le droit de contrôle au Parlement.

En conséquence, votre Commission, à l'unanimité de ses membres, vous propose de voter le projet de loi.

Ce projet a été voté à la Chambre des Représentants, à l'unanimité des membres présents.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN.

Le Président,
Comte DE BROQUEVILLE.